



## **SÉANCE DU 12 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERCÉ, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2021

**Nombre de conseillers :**

- en exercice :	15
- présents :	13
- votants :	13

**Présents :** Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Christophe GABARD, Christophe LALOUP, Françoise TOURAINE, Nathalie TEXIER, Jean-Louis DREVEAU.

**Absents excusés :** Eolia LA GALL MAS, Patrick LAURENT.

**Participait à la réunion :** Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2020 est adopté, à l'unanimité, sans observation.

### **N° D2021\_1 – RÈGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2021.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de régler les factures d'investissement suivantes avant le vote du budget 2021 :

- Facture FABIEN DAOUX d'un montant de 4 403.02 € TTC correspondant aux travaux électriques dans le logement 2 route de Saint Martin la Rivière,
- Facture 2PI d'un montant de 10 606.87 € TTC correspondant aux ouvrages de plâtrerie et d'isolation dans le logement 2 route de Saint Martin la Rivière,
- Factures Point P d'un montant de 98.21 €, 1 070.57 € et 62.54 € TTC,
- Facture Bricorama d'un montant de 48.87 €.

Ces factures seront toutes à mandater au compte 2132, dans l'opération numérotée 0181, dont l'inventaire sera 2132-2020.

Le budget 2021 n'étant pas encore voté et n'ayant pas suffisamment de restes à réaliser sur le compte approprié, le conseil municipal doit s'engager à prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget 2021 afin de régler ces factures au plus vite et régulariser la situation comptable par la suite.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le règlement des factures concernées et s'engagent à prévoir les crédits nécessaires correspondant au budget 2021 de la commune.

## **N° D2021\_2 – VENTE DE BOIS À UN ADMINISTRÉ.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la voie ferrée allant des carrières du Normandoux à la gare de Jardres est bordée d'arbres, qui empêchent la circulation des piétons au niveau du lieu-dit « Champs Chebriques ».

Afin de reconstituer ce chemin pédestre sur la voie ferrée, Monsieur le Maire se propose de couper le bois gênant et l'acheter à la commune.

Il s'agit de la parcelle entre le chemin allant de la Pithière à Pouillé et celui allant de la Pithière à l'Épine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à couper et récupérer le bois au prix de 35 € / corde. Un avis de somme à payer lui sera transmis lorsque le volume de bois sera défini.

### **Divers :**

#### **- Acquisition des parcelles à la Brocardière :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'après avoir reçu notre courrier de confirmation d'achat, un des propriétaires des parcelles à la Brocardière n'est plus d'accord avec le prix d'acquisition.

Le Maire ira discuter avec le propriétaire sur ce sujet.

#### **- Voirie :**

Monsieur le Maire fait part du suivi de la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2020 sur l'interdiction de circulation des poids lourds de 19 tonnes et + sur la RD 18 et la RD 89.

Monsieur DESOBEAUX, du Département de la Vienne, a envoyé un mail signalant que la commune ne peut interdire la circulation des poids lourds sans avoir un itinéraire de délestage et l'accord des communes qui seront traversées.

Il est précisé que le conseil municipal n'a pas interdit totalement la circulation des poids lourds dans le bourg mais uniquement sur 2 routes départementales sur 3.

Jean-Luc FOURNEYRON fait part qu'un passage surélevé pour piétons sera réalisé à la Pithière pour sécuriser la traversée de la route départementale. Ces travaux seront réalisés par Grand Poitiers ou par le Département de la Vienne.

Il demande également à ce qu'une signalétique à l'arrêt de bus de Japré soit mise en place car la circulation est dense et dangereuse sur cette voie. La commune se renseignera sur la compétence de ces travaux (communale, intercommunale ou départementale).

Jean-Luc FOURNEYRON demande de prévoir les dépenses pour l'acquisition des poteaux incendie de la Brocardière et de Fleuré. Le montant du premier a été remboursé par l'assurance de la commune.

Christophe GABARD a constaté que la benne route de Fleuré a bien été enlevée. Il demande si elle ne pourrait pas être placée au niveau du stade en contrepartie.

Le Maire a peur que ce soit une nouvelle source de dépôt sauvage de déchets divers, autre que le verre.

Néanmoins, le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Maintenant que la vitesse à la Pithière est passée à 50 km/h, le conseil municipal réfléchit sur l'adaptation de la vitesse entre les Bergeottes et l'entrée du bourg ainsi que le déplacement du panneau d'agglomération avant le rond-point du Normandoux.

- **Colis de Noël :**

Le Maire donne lecture de 2 cartes de remerciement envoyées par des administrés de + 75 ans qui ont reçu le colis de Noël et en sont très contents.

- **Logement 2 route de Saint Martin la Rivière :**

Christine POLO propose au conseil municipal de revoir le montant du loyer qui a été voté le 8 décembre 2020, en analysant davantage l'amortissement de l'achat et des travaux.

Le conseil municipal demande à se renseigner sur les avantages et les contraintes d'en faire un logement social.

- **Chemins piétonniers :**

Il est rappelé à Monsieur le Maire de rencontrer le dernier propriétaire des terrains dont la commune a besoin pour réaliser le chemin piétonnier de la sortie de la commune à Champs Massé, afin d'obtenir son accord.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL demande si un chemin piétonnier pourrait être envisageable le long de la route de Morthemmer afin de relier le bourg au chemin des lagunes. Beaucoup de personnes partent du bourg pour s'y rendre en se promenant.

- **Décorations de Noël :**

Brigitte COUSSAY a fait le tour des poteaux d'éclairage public avec un agent technique dans le bourg pour compter ceux qui pourraient supporter une décoration lumineuse.

En tout, 28 ont été décomptés. A hauteur d'environ 170 € la prise et 300 € la décoration, ce projet reviendrait à 13 160 €.

Cela pourrait s'échelonner sur plusieurs années en posant dans les premiers temps, une décoration tous les 2 ou 3 poteaux.

- **Animation – Jeunesse :**

Il est proposé de réaliser des tags sur le bâtiment de l'AJT afin de l'embellir et que les jeunes se l'approprient un peu plus.

Ce projet pourrait faire l'objet d'un chantier jeunes. Il faut compter environ 2 000 € pour le réaliser.

- **Réunion d'orientations budgétaires :**

La réunion est suivie d'une commission des finances pour fixer les orientations budgétaires 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures et les membres présents ont signé.

- N° D2021\_1 – Règlement des factures d'investissement sur le budget 2021,
- N° D2021\_2 – Vente de bois à un administré.

Christian RICHARD	
Christine POLO	
Jean-Joël BRUNET	
Brigitte COUSSAY	
Jean-Luc FOURNEYRON	
Françoise TOURAINE	
Patrick LAURENT	Absent excusé
Jean-Louis DREVEAU	
Christophe LALOUP	
Nathalie TEXIER	
Carl CANNETON	
Marion AUBRUN	
Christophe GABARD	
Eolia LE GALL MAS	Absente excusée
Charlotte PARENTEAU-DENOEL	